

REPUBLIQUE FRANCAISE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
MEURTHE MORTAGNE MOSELLE**

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE CONJOINTE

SUR LA MODIFICATION DU PLU ET LA CREATION D'UN PERIMETRE DELIMITE DES ABORDS SUR LA COMMUNE DE BAYON

Par arrêté n° 2025-001 du 24 février 2025

Le Président de la CC3M a ordonné l'ouverture de l'enquête publique conjointe concernant le projet de modification du PLU de Bayon et de création d'un Périmètre Délimité des Abords sur la commune de Bayon. A cet effet, monsieur Yves LALLEMAND a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur et monsieur Dominique CHASSARD a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur suppléant par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nancy.

L'enquête se déroulera à la mairie de BAYON du lundi 24 mars 2025 à 9h00 jusqu'au vendredi 25 avril 2025 à 16h00, aux jours et heures habituels d'ouverture : les lundis de 8h30 à 12h ; du mardi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 16h30 et les samedis de 9h à 12h.

Le commissaire-enquêteur recevra en mairie aux jours et horaires suivants :

- Jeudi 27 mars 2025 de 10h à 12h
- Samedi 5 avril 2025 de 10h à 12h
- Vendredi 25 avril 2025 de 14h à 16h

Le dossier comprend notamment les informations environnementales se rapportant au PLU.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête déposé en mairie ainsi que sur le registre dématérialisé dont l'adresse internet est la suivante : <https://www.spl-xdemat.fr/Xenquetes/GC54008.html>

Les observations peuvent également être adressées par écrit, à la mairie, au nom du commissaire-enquêteur : Mairie de BAYON, 18 avenue de la Gare – 54290 BAYON, par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete.plu.pda.bayon@gmx.fr. En outre, un poste informatique est mis à disposition du public au siège de la mairie pour consultation des dossiers aux jours et horaires habituels d'ouverture.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront consultables pendant un an après la date de clôture de l'enquête publique en mairie aux heures et jours d'ouverture ainsi que sur le site internet suivant : <https://www.spl-xdemat.fr/Xenquetes/GC54008.html>

Le projet de PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête, fera ensuite l'objet d'une approbation par le Conseil Communautaire et le PDA sera créé.

Toutes informations peuvent être demandées à Madame le Maire.